

MAIRIE
DE
P U Y G I R O N

(Drôme)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

<i>Nombre de membres afférents au conseil municipal</i>	<i>11</i>	<i>Date de la convocation</i>	<i>08 décembre 2017</i>
<i>Nombre de membre en exercice</i>	<i>10</i>	<i>Date d'affichage</i>	<i>08 décembre 2017</i>
<i>Nombre de membres présents</i>	<i>09</i>		

L'an deux mil dix sept et le quatorze décembre à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHARPENET Loïc, Maire.

Présents : CAMPELLO Régina, CROZIER Lionel, ARSAC Véronique, THIBAUD Daniel, LOOPUYT Christine, DUMONT Pascale, THIVOLLE Michel, BOURDOIS Flavien.

Absents : MALECOT Olivier.

M. CROZIER Lionel a été nommé secrétaire.

Objet : Marché artisanal – Règlement et tarifs

Le Maire rappelle au conseil municipal **qu'un marché artisanal « Saveurs et Créateurs » se déroulera sur la commune le samedi 26 mai 2018.**

Il convient de délibérer sur les tarifs d'emplacement qui seront mis à disposition des exposants.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte le règlement tel que présenté par le Maire**
- **Décide de fixer à 25 € l'emplacement égal ou inférieur à 3 m linéaire**
- **Décide de fixer à 35 € l'emplacement supérieur à 3 m linéaire**
- **Décide de fixer le montant de la caution à 25 € par emplacement**
- Dit que le montant de l'emplacement sera encaissé à l'article 70323 « Redevance d'occupation du domaine public communal ».
- Dit que le montant de la caution sera encaissé à l'article 70688 « Autres prestations de service »
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs ou financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Loïc CHARPENET
Signé électroniquement



reglement